

## La Commune de Welkenraedt, un employeur actif sur le marché du travail !

L'Administration communale de Welkenraedt constitue une réserve de recrutement pour un(e) **employé(e) à temps plein au service population** (emploi potentiellement disponible à courte échéance).

Votre profil :

- ✔ Vous avez au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur
- ✔ Vous avez une bonne présentation et le contact facile
- ✔ Vous témoignez rigueur, proactivité et souci du travail bien fait
- ✔ Vous faites preuve de droiture et de réserve

Ce que nous vous offrons :

- ✔ Un cadre de travail agréable avec une équipe accueillante et dynamique
- ✔ Un job valorisant, en contact permanent avec les citoyens
- ✔ En cas d'engagement : CDD pouvant, à terme, devenir CDI
- ✔ Une échelle de traitement D4 correspondant au niveau secondaire supérieur
- ✔ Une formation (obligatoire) en sciences administratives (150 heures par an sur 3 ans)

Votre travail, en quelques lignes :

**Encoder les données et assurer le suivi** des dossiers relatifs aux décès, à la nationalité, aux déchéances du droit de conduire, aux déclarations de mariage, aux demandes de cohabitation légale, aux divorces, aux permis de conduire, etc.

**Assurer la mise à jour** des informations au registre national (mariage, décès, nationalité, changement de nom, changement d'adresse).

**Assurer le suivi** des dossiers relatifs aux étrangers.

**Délivrer** cartes d'identité, extraits de casier judiciaire, passeports, permis de conduire et certificats divers (composition de ménage, certificat de résidence, certificat de vie,...)

Vous êtes la personne que nous cherchons ?

➡ Envoyez dès à présent votre lettre de motivation accompagnée de votre CV à M. Vincent BASTIN, gestionnaire RH, par e-mail uniquement ([vincent.bastin@4840.be](mailto:vincent.bastin@4840.be)) et avec la mention « *NOM + PRENOM* + Service population ». Vous pouvez aussi appeler le 087/899.181 durant les heures d'ouverture des bureaux. Les candidatures sont à envoyer pour le mercredi 08/09/2021 au plus tard !